

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-04-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,  
Mesdames les conseillères : Diane Godin,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Marcel Fortier,  
Jacquelin Martel.

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.1070-04-2010**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2010
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
8. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt des procès-verbaux du Comité Culture et Embellissement
10. Assemblée de consultation, règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
11. Adoption règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

12. Demande de dérogation mineure, rue Saint-Charles
13. Recommandation à la CPTAQ, monsieur Francis Caron
14. Dépôt du certificat, règlement 107 – Résidence Portneuvienne
15. Dépôt du certificat, règlement 106 – Dépenses immobilisations
16. Renouvellement des assurances générales
17. Renouvellement des assurances collectives
18. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers
19. Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure
20. Mandats pavage sur certaines rues et routes
21. Embauche de journaliers à la voirie municipale
22. Engagement moniteurs (trices) pour le terrain de jeux
23. Engagement coordonnateur de soccer
24. Engagement d'un travailleur du milieu
25. Tarification terrain jeux 2010
26. Tarification gymnase
27. Achat d'appareils au centre de conditionnement physique
28. Surveillance gymnase
29. Nomination membres de la Commission des loisirs
30. Subvention pour l'amélioration du réseau routier
31. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
32. Abrogation de la résolution 2369-07-2009
33. Déglacage de la Rivière Portneuf
34. Avis de motion, modification au règlement complémentaire d'habitation de la SHQ
35. Représentant de l'employeur à la prévention
36. Inscription au Forum santé et sécurité au travail
37. Formation CPTAQ, modification de résolution
38. Le sort du nucléaire au Québec
39. Dépôt de l'organigramme de la Ville

40. Cession du quai de Portneuf
41. Période de questions sur les sujets traités.
42. Levée de l'assemblée

**Rés.1071-04-2010      Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf**

Madame Caroline Beaulé de Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur au 31 décembre 2009, lequel laisse voir des recettes de 4 017 176 \$, des dépenses de 4 060 824 \$, des revenus d'investissements (53 723 \$) et des affectations de 146 049 \$ et un résultat d'exercice de 48 678 \$.

Il est proposé unanimement;

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur, tel que présenté.

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 6 avril 2010. (du 2 mars au 6 avril 2010)**

**Rés.1072-04-2010      Adoption du procès-verbal du 8 mars 2010.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 8 mars 2010 soit accepté tel que présenté.

**Rés.1073-04-2010      Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 558 054.56 \$.

Liste des comptes à payer	311 917.20 \$
Liste des chèques émis	69 541.07 \$
Liste transaction internet	33 589.31 \$
Liste chèques manuels	96 254.66 \$
Liste des salaires	46 752.32 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, trésorière

**Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 17 mars 2010 est déposé au conseil municipal, le 6 avril 2010.**

**Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars est déposé au conseil municipal, le 6 avril 2010 et celui du 8 avril est déposé au conseil municipal, le 12 avril 2010.**

**Les procès-verbaux des assemblées du Comité culture et embellissement tenues les 11 mars et 7 avril 2010 sont déposés au conseil municipal, le 12 avril 2010.**

**Assemblée de consultation, règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble». Considérant qu'un tel règlement permet la flexibilité pour la réalisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sur le territoire de la Ville, tout en respectant des critères d'évaluation et constitue un outil de planification qui permet la réalisation d'un projet malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.1074-04-2010**

**Adoption règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement « Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » soit adopté.

**Rés.1075-04-2010**

**Demande de dérogation mineure, rue Saint-Charles**

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme a discuté du dossier lors de la rencontre en date du 26 novembre 2009;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 18 mars 2010;

**Attendu qu'**il est prévu, au projet de la nouvelle réglementation d'urbanisme, que la hauteur des résidences de cette zone soit de 9 mètres;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 230 à l'article 3.4.2.3 (Normes d'implantation);

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale avec une hauteur du bâtiment à 8.75 mètres;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 230 pour l'immeuble matricule 0077-63-0867 pour la zone A-2 sur le lot 2 981 986 du cadastre officiel du Québec, sis sur la rue Saint-Charles.

**Rés.1076-04-2010**

**Recommandation à la CPATQ, monsieur Francis Caron**

**Considérant que** monsieur Francis Caron fait une demande de droits de passage sur les terrains agricoles afin d'alimenter en électricité et en eau potable les nouvelles constructions;

**Considérant que** ce terrain pourrait permettre la construction de deux résidences et de bâtiments agricoles;

**Considérant que** le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

**Considérant que** cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Francis Caron à procéder au passage en alimentation électrique et en eau potable pour la construction de maisons et de bâtiments agricoles.

**Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 107**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 107 (article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités).

**Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 106**

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 106 (article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités).

**Rés.1077-04-2010**

**Renouvellement des assurances générales**

**Considérant que** l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demande de soumission;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf reconduise le contrat des assurances générales de la Ville de Portneuf tel que présenté dans la proposition du 6 avril 2010 pour un montant de 45 353 \$ (avant taxes) à Gagnon & Rochette pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 1<sup>er</sup> mai 2011.

**Rés.1078-04-2010      Renouvellement des assurances collectives**

**Considérant que** le renouvellement des assurances collectives venait à échéance le 31 mars dernier;

**Considérant que** l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet de reconduire la soumission pour les assurances ayant une période inférieure à cinq ans sans demande de soumission;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de reconduire les assurances collectives avec la compagnie Great West Life, pour un montant de 55 525.68 \$ (taxes incluses), le tout pour une période de 14 mois.

**Rés.1079-04-2010      Acceptation d'une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers**

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

Les Jardins d'Iris (Chantale Marcotte)	10 500.76 \$
Les Cultures Tournesols	11 377.80 \$
Pierre Gignac, Paysagiste	non déposé
Terrassement Norma-Pier	non déposé

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de « Les Jardins d'Iris » au montant de 10 500.76 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour l'entretien des aménagements paysagers.

**Rés.1080-04-2010      Balayage de rues, marquage de chaussée, creusement de fossés et scellement de fissure**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 12 000 \$, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$, tel que prévu au budget, pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 000 \$, tel que prévu au budget, pour le creusement de fossés.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 16 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures.

**Rés.1081-04-2010 Mandats pavage sur certaines rues et routes**

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour refaire le pavage de certaines rues ou routes de la municipalité;

**Considérant que** les travaux consistent à refaire l'ensemble de la plateforme des chemins à corriger ainsi qu'à revoir les fossés et glissières de sécurité;

**Considérant que** les sections se répartissent comme suit :

A : la rue St-Charles,  
B : la route des Pruches  
C : la rue Bishop;

**Considérant que** quatre soumissions ont été reçues;

Construction et Pavage Portneuf	A :	46 920.00 \$ taxes en sus
	B :	58 747.75 \$ taxes en sus
	C :	30 889.00 \$ taxes en sus

Pavage Roland Fortier	A :	49 680.00 \$ taxes en sus
	B :	62 100.00 \$ taxes en sus
	C :	34 240.00 \$ taxes en sus

Entreprises Lévisienne	A :	56 064.00 \$ taxes en sus
	B :	70 080.00 \$ taxes en sus
	C :	30 908.00 \$ taxes en sus

Groupe Macadam	A :	60 368.00 \$ taxes en sus
	B :	74 189.50 \$ taxes en sus
	C :	42 771.75 \$ taxes en sus

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte les soumissions de Construction & Pavage Portneuf aux montants suivants :

A :	46 920.00 \$ taxes en sus
B :	58 747.75 \$ taxes en sus
C :	30 889.00 \$ taxes en sus

**QUE** cette dépense soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 106.

**Rés.1082-04-2010 Embauche de journaliers à la voirie municipale**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Roger Doucet à titre de journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 25 avril au 13 novembre 2010  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Jean-François Leclerc Hamel à titre de journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 25 avril au 4 septembre 2010  
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine  
au taux horaire établi à la convention collective

**Rés.1083-04-2010      Engagement moniteurs (trices) pour le terrain de jeux**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Marilie Faucher à titre de monitrice en chef du terrain de jeux, pour une période de 10 semaines débutant le 7 juin jusqu'au 13 août 2010 sur une base de 40 heures par semaine.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un maximum de onze (11) moniteurs (trices); le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection de la Commission des loisirs selon le nombre d'inscription de jeunes à participer au terrain de jeux pour une période de 8 semaines débutant le 16 juin jusqu'au 13 août 2010 sur une base de 35 heures par semaine.

**QUE** le salaire de la monitrice en chef débute au taux d'un moniteur 3<sup>e</sup> année avec une majoration de 0.50 \$ par année d'expérience jusqu'à un plafond de trois (3) ans d'expérience.

**QUE** le salaire des moniteurs débute au salaire minimum et augmente de 0.50 \$ par année d'ancienneté jusqu'à un plafond de trois (3) ans d'expérience.

**QU'**une semaine supplémentaire peut être offerte aux familles comme service de garde et celle-ci doit s'autofinancer.

**Rés.1084-04-2010      Engagement coordonnateur de soccer**

**Attendu que** deux personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae pour le poste de coordonnateur de soccer;

**Attendu que** les Villes de Cap-Santé et Portneuf se sont entendues pour engager conjointement un (e) coordonnateur (trice) de soccer;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Pierre-Luc Marchand à titre de coordonnateur de soccer, conjointement avec la Ville de Cap-Santé, aux conditions suivantes :



- \* au taux horaire de 10.25 \$
- \* un montant forfaitaire maximum de 2 160 \$ - pour la Ville de Portneuf
- \* à raison de 30 heures/semaine (réparties selon le besoin)
- \* débutant le 26 avril 2010 jusqu'au 28 août 2010 pour un total de 14 semaines

**QUE** le conseil municipal retienne les services de monsieur Olivier Marcotte à titre de coordonnateur adjoint aux conditions suivantes :

- \* au taux horaire de 10.00 \$
- \* un montant forfaitaire maximum de 2 100 \$
- \* à raison de 15 heures/semaine (réparties selon le besoin)
- \* débutant le 12 avril 2010 jusqu'au 28 août 2010 pour un total de 14 semaines

**Rés.1085-04-2010      Engagement d'un travailleur de milieu**

**Attendu que** depuis les trois dernières années, la Ville a profité des services d'un travailleur de milieu;

**Attendu que** ce service a été apprécié par tous les jeunes fréquentant le centre des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services d'un travailleur de milieu pour une dépense maximale de 4 000 \$, tel que prévu au budget, comprenant le salaire, les bénéfices marginaux et les frais de déplacement.

**Rés.1086-04-2010      Tarification terrain jeux 2010**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la tarification annuelle 2010 pour l'inscription au terrain de jeux soit établie comme suit :

	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
1 enfant	185 \$	260 \$
2 enfants	345 \$	470 \$
Par enfant additionnel	135 \$	210 \$
Temps partiel (3 semaines au choix)	105 \$	180 \$

L'inscription comprend l'accès au camp de jour, les activités, la tarification et le transport pour les sorties.

**Rés.1087-04-2010      Tarification gymnase**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la tarification annuelle pour devenir membre du centre de conditionnement physique (gymnase) soit établie comme suit :

<b>INSCRIPTION</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON RÉSIDENT</b>
Individuelle	120 \$	180 \$
Familiale	160 \$	240 \$

**QUE** le coût pour le dépôt de la clé soit fixé à 20 \$.

**Rés.1088-04-2010 Achat d'appareils au centre de conditionnement physique**

**Attendu qu'**un tapis roulant n'est plus fonctionnel;

**Attendu que** les usagers du gymnase souhaitent qu'un appareil à abdominaux soit ajouté aux équipements;

**Attendu qu'**il y a beaucoup d'achalandage au centre de conditionnement physique (gymnase);

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise l'acquisition d'appareils pour le centre de conditionnement physique (gymnase) pour un montant de 3 290 \$ avant taxes.

**Rés.1089-04-2010 Surveillance gymnase**

**Attendu qu'**en février 2010, il avait été convenu de prolonger les heures de surveillance au centre de conditionnement physique jusqu'au printemps;

**Attendu que** le centre des loisirs au secteur sud sera fermé à compter du 17 avril prochain;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les vingt (20) heures de surveillance et d'entretien au centre de conditionnement physique soit maintenues jusqu'au 30 septembre 2010 ou jusqu'à ce que le dossier de la gestion du gymnase soit réglé ou jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant le centre des loisirs du secteur sud.

**Rés.1090-04-2010 Nomination membres de la Commission des loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées membre de la commission des loisirs, pour un mandat de deux ans soit du 11 avril 2010 au 14 avril 2012 :

Monsieur Denis Gagnon, président  
Monsieur Claude Petitclerc  
Madame Jill Langlais

**Rés.1091-04-2010 Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionnés de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Rés.1092-04-2010**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 102 291 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Rés.1093-04-2010**

**Abrogation de la résolution 2369-07-2009**

**Considérant que** le conseil municipal a adopté la résolution (2369-07-2009) concernant la réalisation des forages exploratoires et répartissant la dépense;

**Considérant que** la réalisation des travaux de recherche en eau souterraine n'ont débuté qu'en 2010;

**Considérant qu'**il est opportun de modifier les années de remboursement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le montant de la dépense d'honoraires pour la réalisation de recherche en eau souterraine soit ajustée à 70 541.23\$ afin de couvrir les mandats à Samson et Frères inc. (55 235.38\$) et à Mission HGE (15 305.85\$);

**QUE** cette dépense sera affectée au fond de roulement et sera remboursée sur dix (10) ans :

2011	6 771 \$
2012	6 771 \$
2013	6 771 \$
2014	6 771 \$

2015	6 771 \$
2016	6 771 \$
2017	6 771 \$
2018	6 771 \$
2019	6 771 \$
2020	6 771 \$

**QUE** cette résolution abroge la résolution 2369-07-2009.

**Rés.1094-04-2010 Déglçage de la Rivière Portneuf**

**Considérant qu'**un amoncellement de glaces s'est formé sur la rivière Portneuf à proximité de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent;

**Considérant que** la Ville de Portneuf a dû effectuer des opérations afin de briser les glaces au fleuve pour permettre d'évacuer l'amoncellement sur la rivière Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise de payer les frais encourus pour le déglçage de la Rivière Portneuf effectué les 19 et 20 février dernier pour un montant de 18 824.08 \$; lequel sera subventionné à 50% par le Ministère de la sécurité publique du Québec.

**QUE** la dépense réelle pour la Ville de Portneuf sera affectée au compte 5599200 - surplus accumulé affecté aux inondations.

**Rés.1095-04-2010 Avis de motion, modification au règlement complémentaire d'habitation de la SHQ**

Je, Diane Godin conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement numéro 103 concernant le règlement complémentaire d'habitation de la SHQ.

**Rés.1096-04-2010 Représentant de l'employeur à la prévention**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Denis Dion, directeur des travaux publics soit nommé représentant à la prévention pour et au nom de la Ville de Portneuf, tel que prévu aux articles 14.09 et 14.10 de la convention collective en vigueur.

**QU'**une copie soit transmise à la présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Portneuf.

**Rés.1097-04-2010 Inscription au Forum santé et sécurité au travail**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 395.06 \$ (taxes incluses) et la participation de messieurs Denis Dion et Sylvain Trudel au Forum santé et sécurité au travail qui aura lieu le 15 avril 2010 au Centre des congrès à Québec.

**Rés.1098-04-2010      Formation CPTAQ, modification de la résolution**

**Considérant** le départ de l'inspectrice municipale en date du 2 mars dernier;

**Considérant que** la formation prévue pour les 11 et 12 mars 2010 a été annulée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 502.29 \$ (taxes incluses) et la participation de monsieur Jean-François Jourdain à la formation de la COMBEQ intitulée « Le zonage agricole » qui aura lieu les 1 et 2 juin à Drummondville.

**Rés.1099-04-2010      Le sort du nucléaire au Québec**

**Considérant que** les différentes étapes menant à la production de l'énergie électronucléaire, ainsi que la gestion des déchets radioactifs que celle-ci génère, comportent des risques ayant des conséquences irréremédiables sur les écosystèmes naturels et sur la santé des humains;

**Considérant que** l'exploration, l'exploitation et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et conduit à la prolifération des armes nucléaires;

**Considérant que** l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années;

**Considérant que** les dérivés de l'uranium produits par les réacteurs nucléaires facilitent la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'être humains;

**Considérant qu'**un accident ou une attaque terroriste à Gentilly-2 pourrait mener à une fusion du cœur du réacteur et/ou à un déversement de déchets radioactifs, ce qui rendrait inhabitable pour des décennies une partie importante du territoire du Québec et en ruinerait l'économie;

**Considérant que** la poursuite de la production d'électricité à G-2 ajouterait chaque année une centaine de tonnes de déchets hautement radioactifs aux 2 500 tonnes actuellement entreposées sur le site alors qu'aucun pays n'a, à ce jour, trouvé de solution durable pour en assurer la gestion;

**Considérant que** la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs un combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent; et que la SGDN sollicite toute municipalité québécoise désireuse de recevoir les dits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

**Considérant** le fait que le Canada, premier exportateur mondial d'uranium et membre du Global Nuclear Energy Partnership avec ses partenaires Australiens, Russes, Américains et Français, a participé à des discussions internationales où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients;

**Considérant qu'**une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

**Considérant que** les coûts de réfection des réacteurs nucléaires aux Etats-Unis comme en Ontario ont largement dépassé les prévisions; que les retards considérables accumulés et les déboires financiers dans lesquels s'enfoncent la Société de l'énergie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement de cette province dans le dossier du réacteur de Pointe Lepreau confirment cette tendance; et que le coût prévu par Hydro-Québec pour la réfection de Gentilly-2 a déjà plus que doublé depuis 2002, passant de 845 millions à 1,9 milliards de dollars;

**Considérant que** le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

**QUE la Ville de Portneuf adopte la présente résolution et qu'elle engage le Gouvernement du Québec à :**

- A) Renoncer à son projet actuel de reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2;
- B) Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le déclassement de réacteurs nucléaires; par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales; par le monitoring de la radioactivité sur le site et sur l'ensemble du territoire québécois;
- C) Décréter l'abandon de l'électronucléaire sur le territoire du Québec, affirmant ainsi le refus du Québec d'être désigné par la SGDN comme province bénéficiant du nucléaire, et légiférer pour interdire en territoire québécois l'entreposage permanent en surface ainsi que l'enfouissement permanent des déchets radioactifs produits au Québec, au Canada ou d'ailleurs dans le monde;
- D) Décréter rapidement un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le gouvernement inuit du Labrador (celui-ci pour l'exploration), et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;

- E)** Transférer aux municipalités une partie des milliards de dollars prévus pour la reconstruction de G-2 et l'acquisition du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau, afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelle énergie par diverses formes d'énergie douce et renouvelable qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

**Et qu'elle recommande à chacune des municipalités du Québec :**

- 1)** D'interdire par résolution formelle l'entreposage et l'enfouissement temporaire ou permanent des déchets radioactifs sur son territoire;
- 2)** D'aviser le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, la SGDN et Hydro-Québec de la décision de la municipalité d'interdire, sur son territoire, la gestion temporaire ou permanente des déchets nucléaires produits en territoire québécois ou à l'extérieur du Québec;
- 3)** De recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'une loi visant à interdire au Québec l'entreposage permanent en surface ou en sous-sol des déchets radioactifs;

**Dépôt de l'organigramme de la Ville**

Madame la conseillère Diane Godin dépose l'organigramme de la Ville de Portneuf.

**Rés.1100-04-2010**

**Cession du quai de Portneuf**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a accordé un mandat à deux consultants afin de réaliser une étude pour la définition d'un concept et l'évaluation sommaire des coûts et des divers enjeux, aux fins de répondre aux exigences du gouvernement du Québec dans le cadre de la cession du quai en septembre 2009;

**Considérant que** les consultants ont déposé leurs études le 31 mars 2010 qui démontrent que la seule solution qui offre un potentiel de retombés économiques est la solution qui offre une façade d'accostage;

**Considérant que** l'Entente pré-transfert prévoyait, qu'après avoir défini le concept il sera nécessaire d'approfondir les études pour répondre aux exigences du gouvernement du Québec;

**Considérant que** la Ville de Portneuf souhaite poursuivre le processus en vue de l'acquisition du quai de Portneuf;

**Considérant que** le programme de cession des ports de Transport Canada se termine le 31 mars 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Fortier et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf manifeste son intérêt d'acquérir le quai de Portneuf avec une façade d'accostage.

**QUE** la Ville de Portneuf souhaite négocier une nouvelle entente pré-transfert avec Transport Canada pour finaliser le plan d'affaire et préciser les coûts de constructions et environnementaux afin de répondre aux exigences du gouvernement du Québec.

**QUE** cette entente devrait aussi inclure une enveloppe financière qui couvrirait les coûts juridiques.

**Levée de l'assemblée**

Monsieur le conseiller Jacquelin Martel demande la levée de l'assemblée à 21 :07 hres.

---

Maire

---

Greffière